

Cost of permit is \$20.00

REQUEST FOR A PROPERTY ACCESS PERMIT (CULVERT)
 REQUEST FOR A PERMIT FOR A MODIFICATION TO A PROPERTY ACCESS

Requestor : _____

Address : _____

Lot : _____ Range : _____ Township : _____ Role no. : _____

Permit # : _____ Localisation : _____

Tel. No.: _____

NATURE OF THE WORK : Construction Modification Change of use
Work done : by the owner

by : _____

Proposed date of the work : _____

TYPE OF ENTRANCE :
(minimum diameter 450 mm) private (6m) farm (8 m) commercial (11)

CONDITIONS :

The access to the property must be identified with 2 piquet before the inspection is required

- The access of the property to the municipal or private road must conform to construction standards in force.
- All fees related to the construction of the access to the property are assumed by the owner and/or contractor, to know : the provision and installation of the culvert, the provision and installation of necessary materials, the excavation and fill, the construction of the access including surrounding dispositions and slopes as well as any other inherent fees.
- The maintenance of the access and culvert as well as inherent fees are, at all times, the owner's responsibility.
- The culvert shall be installed as soon as the land is used.
- The owner agrees to inform the Municipality once the work is completed in order to obtain a certificate of conformity.
- All other conditions judged necessary and listed in the permit issued by the Municipality.

The requestor accepts the conditions here above and will respect them.

Signature of requestor _____

Date: _____

SPACE RESERVED TO THE OFFICE

Date of the inspection of the site : _____

Inspector : _____

Recommendations : Diameter of culvert : _____ mm Minimum width : _____ m

Comments : _____

Date of issuance of the property access permit : _____

Marcel Danis Travaux Publics ; 819 456-2161 poste 2282 or mdanis@villelapeche.qc.ca

Frais de permis 20.00\$

DEMANDE DE PERMIS D'ACCÈS À UNE PROPRIÉTÉ (PONCEAU)
 DEMANDE DE PERMIS POUR MODIFICATION D'UN ACCÈS À UNE PROPRIÉTÉ

Requérant : _____

Adresse : _____

Lot : _____ Rang : _____ Canton : _____ Matricule : _____

Tél. : _____

NATURE DES TRAVAUX Construction Modification Changement de vocation

Travaux effectués par le propriétaire

par : _____

Date prévue des travaux : _____

TYPE D'ENTRÉE :
(diamètre minimum 450 mm) privée (6m) ferme (8 m) commerciale (11 m)

CONDITIONS À RESPECTER :

L'accès de la propriété devra être identifié à l'aide de 2 piquets avant la demande d'inspection

- L'accès de la propriété à la voie municipale ou privée doit être conforme aux normes de construction en vigueur.
- Tous les frais relatifs à la construction de la voie d'accès de la propriété seront assumés par le propriétaire et/ou l'entrepreneur, à savoir, entre autres : la fourniture et l'installation du ponceau, la fourniture et la mise en place des matériaux d'emprunt requis, l'excavation et le remblayage, la construction de la voie d'accès en incluant tous les aménagements adjacents et les talus ainsi que tous les autres frais inhérents.
- L'entretien de l'accès et du ponceau ainsi que les frais en découlant demeurent en tout temps la responsabilité du propriétaire.
- Le ponceau devra être installé dès le début de l'utilisation du terrain.
- Le propriétaire s'engage à informer la Municipalité une fois les travaux complétés afin d'obtenir un certificat de conformité.
- Toutes autres conditions jugées nécessaires et apparaissant au permis émis par la Municipalité.

Le requérant accepte les conditions mentionnées ci-dessus et s'engage à les respecter.

Signature du requérant

Date :

ESPACE RÉSERVÉ AU BUREAU

Date de l'inspection du site : _____

Inspecteur : _____

Recommandations : Diamètre du ponceau : _____ mm Largeur minimale : _____ M

Commentaires : _____

Date d'émission du permis d'accès à une propriété : _____